



Commune de LA CALMETTE
Avis d'appel public à la concurrence
SERVICES - PRESTATIONS DE
SERVICES POUR LE NETTOIEMENT DE
LA VOIRIE DE LA COMMUNE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de La Calmette 30190

Nom du pouvoir adjudicateur : Jacques BOLLÈGUE, maire
 Adresse : Mairie, 1 rue de Valfons, 30190 LA CALMETTE
 Numéro de siret : 213 000 615 000 12

Tél. : 04 30 06 53 80 - Mail : mairie@lascalmette.fr

Lien vers le profil acheteur : <http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>

Intégralité des documents sur le profil acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponible : oui
Adresse à laquelle les documents et renseignements complémentaires peuvent être obtenus, et les offres de participation doivent être envoyées :
<http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>

Personne à contacter en mairie : Patrick POLLINO

Type de Procédure : Marché à Procédure Adaptée ouverte

Conditions de participation : cité dans le DCE

Technique d'achats : sans objet

Date limite de réception des offres : le lundi 17 juillet 2023 à 12h00

L'acheteur exige la présentation de variante : non

Intitulé du marché : PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE NETTOIEMENT DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE

Codes CPV : 90612000 – nettoyage voirie

Type de marché : Service

Lieu principal d'exécution du marché : La Calmette

Visite obligatoire : oui

Conditions de remise des offres ou des candidatures : La transmission des plus par voie électronique est imposée pour cette consultation à l'adresse : <http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>

Date d'envoi du présent avis à la publication : le mardi 20 juin 2023



Commune de LANGLADE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET DE
MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE LANGLADE

Par arrêté n°2023/082 en date du 23 mai 2023, M. le Maire de Langlade a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Langlade.

À cet effet, M. Roger GENNAI a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-François COUMEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision n°E23000036/30 en date du 12 mai 2023 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Langlade se déroulera du 19 juin au 3 juillet 2023 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs. La modification n°1 porte sur la rédaction d'une phrase de l'article UX1 du règlement de la zone UX.

Le dossier d'enquête publique, composé de la notice de présentation du projet de modification n°1 du PLU incluant l'avis de dispense d'évaluation environnementale du 21 décembre 2022, ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Le dossier d'enquête publique sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au en Mairie de Langlade - Chemin de Saint-Dionisy 30980 LANGLADE :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h,

- Le mardi de 14h00 à 19h00,

- Le jeudi de 14h00 à 18h00 ;

- Le dossier pourra également être consulté en Mairie sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet, aux jours et heures énoncés ci-dessus ;

- Le dossier sera également accessible en format numérique et consultable en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique (7j/7 et 24h/24) sur le site internet de la Ville de Langlade www.langlade.fr, Rubrique : Vie pratique - Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

- Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions (date limite : 3 juillet 2023 à 12h00) ;

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à disposition en Mairie de Langlade, aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus ;

- Par courrier adressé à M. le commissaire enquêteur déposé en Mairie ou par voie postale : Mairie de Langlade - Chemin de Saint-Dionisy 30980 LANGLADE ;

- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquetepublique.modification1@langlade.fr

En application de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, nonobstant les dispositions du titre 1er du livre III du Code des relations entre le Public et l'Administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Langlade aux dates et horaires suivants :

- Le lundi 19 juin 2023 de 09h00 à 12h00,

- Le mardi 27 juin 2023 de 14h00 à 17h00,

- Le lundi 3 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 ;

La personne responsable du projet de modification n°1 du PLU est la commune de Langlade représentée par son Maire, M. PREVOTEAU.

Les informations relatives au projet de mise en compatibilité n°1 du PLU peuvent être demandée auprès de la Mairie de Langlade, aux jours et heures d'ouverture énoncés ci-dessus.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un délai d'un an à la Mairie de Langlade aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la Commune de Langlade : www.langlade.fr, Rubrique : Vie pratique - Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le Public et l'Administration.

Le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal de Langlade pour approbation.

Le Maire,
Gaëtan PREVOTEAU

Certifié exact MC Dejax



Commune de MANDUEL
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Déclaration de projet du nouveau cimetière
emportant mise en compatibilité
n°1 du plan local d'urbanisme

L'ouverture d'enquête publique a été prescrite par arrêté municipal modifié n°120/2023 en date du 19/05/2023.

Elle se déroulera :

du mardi 20 juin 2023 à 9h au jeudi 20 juillet 2023 17h
au bureau de l'urbanisme de Manduel
15 cours Jean Jaurès - 30129 MANDUEL
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Durant cette période, toute personne pourra consulter, en mairie, le dossier d'enquête publique portant sur la déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Manduel. Le dossier sera, également, consultable sur le site internet de la ville : www.manduel.fr rubrique : Urbanisme - Réglementation.

Les requêtes et observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition du public au bureau de l'urbanisme de Manduel,
- par courrier à :

Monsieur le commissaire enquêteur

Déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en
compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme

de la commune de Manduel

Hôtel de Ville - CS 20014

30129 MANDUEL

- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquetepublique.mec1@manduel.fr

Toute personne pourra, par courrier postal, à sa demande et à ses frais, pour la version papier, obtenir communication partielle ou totale du dossier de l'enquête auprès de la mairie de MANDUEL (bureau de l'urbanisme).

Le commissaire enquêteur sera à disposition du public lors de ses permanences qui seront organisées au bureau de l'urbanisme, le :

Mardi 20 juin 2023 de 9h00 à 12h00

Mardi 11 juillet 2023 de 9h00 à 12h00

Jeudi 20 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions. A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Manduel.

Le rapport et les conclusions seront disponibles et consultables au bureau de l'urbanisme durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Manduel, le 19 mai 2023

Le Maire,

Jean-Jacques GRANAT